Saint-Junien

ARRETE PORTANT
REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
La Fabrique le 27/04/2025

Le Maire de Saint-Junien, soussigné Hervé BEAUDET,
Le Maire de Saint-Brice sur Vienne, soussignée, Laetitia CALENDREAU,
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,
Vu la loi 83-8 du 07 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par arrêtés subséquents,
Considérant la demande de l'association des parents d'élèves de l'école de la Fabrique, Les Petits Fabricains, de réaliser la Fête du printemps, avec un Vide-greniers et marché de producteurs, le dimanche 27 avril 2025 dans l'enceinte de l'école et d'exploiter le parking attenant,
Considérant qu'il nous appartient de réglementer le stationnement et la circulation,
Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes les dispositions utiles en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens,

ARRETENT

ARTICLE 1 : La route sera barrée, avec indication « route barrée » depuis l'intersection de la RD 245 et de la VC 204 d'une part, et, depuis l'intersection de la RD 245 et de la RD 351, d'autre part, **en amont de la manifestation, sur l'agglomération de La Fabrique - 87200 Saint-Brice sur Vienne – le dimanche 27 avril 2025 de 07h00 à 20h00,** selon les nécessités de la manifestation.

ARTICLE 2 : Une déviation dans les deux sens de circulation, **pour les véhicules de type légers,** sera mise en œuvre depuis la RD 245, par la VC 49 par les lieux-dits Les Bordes, La Gaudine **en amont de la manifestation, sur l'agglomération de La Fabrique - 87200 Saint-Brice sur Vienne – le dimanche 27 avril 2025 de 07h00 à 20h00, selon** les nécessités de la manifestation.

ARTICLE 3 : le stationnement de tous véhicules sera interdit sauf véhicules d'incendie et de secours et de gendarmerie sur la RD 245 entre l'intersection avec la VC 204 et la RD 351.

ARTICLE 4 : La signalisation nécessaire aux obligations précitées sera mise en œuvre et maintenue en parfait état de fonctionnement, par les organisateurs.

ARTICLE 5 : Le bénéficiaire est tenu d'afficher le présent arrêté afin d'être visible par les tiers. Le non-respect de cet article entraînera la nullité de l'arrêté.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges, 2 cours Bugeaud CS 40410 – 87000 Limoges Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Saint-Junien, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la commune de Saint-Junien, Madame le Maire de la Commune de Saint-Brice-sur-Vienne, et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Saint-Brice-sur-Vienne, le 29 mars 2025
Le Maire de Saint-Brice-sur-Vienne
Laetitia CALENDREAU

MAIRIE DE SAINT-BRICE SUR VIENNE (87200)

A Saint-Junien, le
Le Maire de Saint-Junien
Hervé BEAUDET

MAIRIE DE ST-JUNIEN (Haute-Vienne)

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Sous-Préfet de Rochechouart.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Junien.
- Monsieur le Commandant du P.S.I.G.
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.
- Monsieur le Responsable des Urgences du Centre Hospitalier de Saint-Junien.
- Madame la Présidente de la Fédération Nationale des Transports Routiers.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de Haute Vienne.
- La commune de Brigueuil.
- L'association des parents d'élèves de l'école de la Fabrique, Les Petits Fabricains.